

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

---

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 799)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AC161

présenté par

Mme Pau-Langevin, M. Juanico, Mme Manin, Mme Victory et les membres du groupe Nouvelle Gauche

-----

### ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou participe à une entreprise de déstabilisation de ses institutions, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Inspiré de l'avis du Conseil d'État, cet amendement propose de supprimer les termes « ou de participer à une entreprise de déstabilisation de ses institutions » . Alors que la référence aux « intérêts fondamentaux de la Nation » renvoie à une notion déjà définie, notamment, aux articles L. 811-3 du Code de la sécurité intérieure et 410-1 du code pénal, « l'entreprise de déstabilisation des institutions de la Nation » est une notion inédite, dont la portée précise est difficile à déterminer. En outre, au nombre des intérêts fondamentaux de la Nation figure , en substance, la lutte contre la déstabilisation de ses institutions.